

SPPPI-PACA

Compte-rendu de la réunion du Groupe de travail du 31 janvier 2006

Secrétaire de séance : Association CESSA - 11, boulevard National 13001 Marseille
DRIRE Toulon
14h30 – 17h30

Étaient présents :

Madame BERBIEC, Solamat Merex (Fos / Rognac)

Monsieur BOULLERNE, Ville de Martigues

Monsieur BUSSIERE, Drire,

Monsieur CASTEL, CESSA

Monsieur CERDAN, Sonitherm (Nice)

Monsieur CERVERA, UFC QUE CHOISIR

Monsieur CEZANNE-BERT, CESSA

Madame DEVEZE, Port Autonome de Marseille

Monsieur DEVILLERS, Drire

Monsieur ESPINOSA, Ecoforum (région)

Madame GAVACHE, Comité de Défense l'ABADIE

Monsieur GENTY, Association VIE (13)

Monsieur GIRARD, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

Monsieur HAUS, CYPRES et Esso (Fos)

Monsieur LEBERRE, Sittomat (Toulon)

Monsieur MALLARET, C.U. Marseille Provence Métropole

Monsieur MICHEL, SAN Ouest Provence (Fos)

Monsieur PERNOT, Onyx Valsud (Marseille)

Monsieur QUEFFEULOU, TPM Service Environnement

Monsieur SACHER, CYPRES

Monsieur SAUVAIRE, CLCV

Madame SOHIER, Sollac (Fos)

Monsieur SUDER, Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur

Monsieur VEYRIE, UDVN 13 Marseille

Monsieur VINCENT, Toulon Provence Méditerranéenne (Toulon)

1-Déroulement de la réunion

En introduction, la Drire et le Cyprès admettent que le groupe de travail est dans une impasse suite au départ solennel de la seule association présente lors de la séance précédente. Pour dépasser cet échec, la Drire et le Cyprès annoncent au groupe de travail qu'ils ont sollicité une assistance du Cessa.

Dans un premier temps, le CESSA présente un exposé sur la notion de risque industriel. La notion de « perception du risque » suppose le plus souvent une distinction entre « risque perçu » et risque « objectif » ou « réel » ; dans cette perspective, les actions de communication ou d'information visent à réduire cet écart supposé en éduquant le public. Le Cessa propose au contraire de travailler sur les représentations des acteurs : il s'agira de construire ensemble l'objet risque (lié à une exposition aux dioxines), comme un composé des multiples représentations des participants au groupe de travail.

Concrètement, l'assistance proposée par le CESSA au groupe de travail est décomposée en 2 temps : un compte-rendu oral fait « à chaud », en fin de chaque séance, puis un compte-rendu synthétique écrit, diffusé à l'ensemble des participants. L'intervention du Cessa aura une fonction de miroir (l'intervention orale permet de renvoyer une image des débats et des contributions de chacun) et de greffier ou de témoin du groupe de travail (à travers la rédaction de compte-rendu

synthétique en 3 temps : déroulement de la réunion – analyse – propositions de l'atelier)

Les participants discutent des modalités et des objectifs du groupe de travail. M.Espinosa, d'Ecoforum, rappelle qu'au-delà de la communication, son attente par rapport au groupe de travail est la diminution de la production de dioxine.

Le reste de la réunion consiste en un tour de table où chacun des participants précise ses attentes par rapport à son implication dans le groupe de travail.

Les associations présentes expriment des attentes diversifiées portant sur l'information, le contrôle des émissions de dioxines et sur « l'acceptabilité sociale »¹ du risque.

Les attentes vis-à-vis de l'information sur les dioxines et le risque sanitaire portent sur la définition de valeurs repères permettant d'interpréter l'information fournie et sur la diffusion de documents pédagogiques de vulgarisation scientifique pour mieux comprendre le problème et les dangers. La demande porte aussi sur l'accès à une information sincère et fiable. Il est question de confiance et d'accès à l'information (transparence sur les données recueillies, constitution de données comparatives entre les pays européens, connaissance des techniques d'incinération, et des conditions d'entretien des usines d'incinération).

Les attentes sur le contrôle des émissions de dioxines portent sur les données existantes et les méthodes des contrôles effectués par la DRIRE, mais aussi sur les émissions et leur dangerosité, sur la législation. Le problème de l'impossibilité technologique actuelle d'un contrôle en continu est pointé à plusieurs reprises.

Les attentes portent aussi sur ce qui fait que les dioxines sont acceptées ou pas. Il est demandé que le groupe de travail s'intéresse à la différence entre ce qui est légal (dans les normes) et ce qui est « bon pour la santé ».

Le principe de précaution est évoqué à plusieurs reprises : « *si on ne produit pas, on ne pollue pas* ».

Le représentant de la CLCV Paca précise que le fait que même si les émissions de dioxine d'origine individuelle sont plus importantes que celles d'origine industrielle, ce constat ne peut pas être un argument recevable pour ne pas agir sur les émissions industrielles ; et ce d'autant plus qu'il est plus facile d'agir sur l'industrie que sur les comportements individuels. Par ailleurs, la CLCV Paca met en doute l'idée que des émissions de dioxines faibles induisent automatiquement un risque sanitaire faible.

Parmi **les élus et les représentants de collectivités territoriales** présents, ceux des communautés de Toulon, Nice et Marseille ont souligné leurs responsabilités légales concernant la gestion des déchets, et ont mis en avant un principe de prévention (défini comme « maîtriser au mieux le risque ») plutôt que le principe de précaution (défini comme « tout interdire »).

Le représentant d'Ouest Provence a affirmé son opposition, ainsi que celle des populations riveraines, à l'installation de l'incinérateur de la CUMPM sur le territoire de Fos-sur-mer.

Les attentes exprimées par les collectivités concernent l'information des populations sur les dioxines, sur les notions de risques et de danger (« donner à la population les informations nécessaires pour faire les bons choix futurs »).

¹ La notion « d'acceptabilité sociale » d'un risque ne préjuge pas de l'acceptation ou non de ce risque par la population.

Elles portent aussi sur les méthodologies de mesure des dioxines (avec une expérience à Toulon de mesures sur une longue durée) et les études d'évaluation des risques sanitaires liés aux dioxines. Les interrogations ont aussi concerné les alternatives possibles à l'incinération des déchets.

Le représentant de la ville de Martigues précise qu'en matière de dioxines, les attentes des habitants (notamment riverains du Golfe de Fos et de l'Etang de Berre) portent sur le « risque sanitaire global » ou cumulé induit par l'ensemble des installations et pas seulement sur le « surplus de risque » induit par une nouvelle installation.

Les industriels ont affiché leur volonté d'être transparents concernant les informations dont ils disposent sur les dioxines et leur désir de se faire accepter par les populations. Les attentes concernent une meilleure connaissance des préoccupations de la population pour pouvoir mieux communiquer. Les implications concrètes, portent sur les vecteurs de communication adéquats et la définition d'un public cible (faut-il une communication différente en fonction du public visé ?)

Tableau récapitulatif des attentes vis-à-vis du groupe de travail

Besoins Associations	Besoins Collectivités	Besoins Industriels
Information Communication Risques sanitaires (Comprendre / Apprendre) Formation Simplification honnête Références de risque acceptable Données scientifiques Comprendre la non acceptation sociale Transparence / vérité Démocratie Contrôles / transparence / en continu Légal différent de « bon pour la santé » Décodage de l'information Communiquer pour traiter les problèmes Données européennes Difficultés à sortir du problème : on ne sait pas mesurer en continu Maîtrise de l'incinération	Mesures en continu Mesures comparées avec les dioxines environnementales Travailler en totale transparence Quelles autres technologies que les incinérateurs pour élimination des déchets ? Donner à la population les infos nécessaires pour faire les bons choix futurs Expliquer la différence entre risque et danger, entre principe de précaution et principe de prévention Références de risque acceptable Risque sanitaire / Étude globale (inclure dioxines dans l'étude de Lavéra)	Préoccupations / Questions de la population pour pouvoir mieux communiquer Choisir le meilleur vecteur de communication / Quel public Volonté de communiquer sur ce que fait l'industriel dans la transparence Se faire accepter

2-Analyse

L'échec passé est dû essentiellement à un déficit de confiance entre les acteurs. Cette situation est aggravée par le projet d'incinérateur porté par la CUM, plusieurs participants craignant que les productions de ce groupe de travail soient instrumentalisées par d'autres acteurs.

Le fait que la Drire et le Cyprès acte cet échec a permis au groupe de travail de repartir sur de nouvelles bases. Les nouvelles modalités proposées ont été discutées et validées par les participants, qui ont affiché une attitude constructive. Le « débat sur le débat » semble avoir permis de rétablir une certaine confiance entre les acteurs. Cependant, les échanges qui ont suivi ont montré si besoin était que cette confiance n'était pas un acquis, et qu'elle devra se construire au fur et à mesure des séances de travail.

Les participants ont accepté d'échanger, de discuter sur la base de leurs perceptions et de leurs représentations de la problématique des dioxines comme éléments d'une réalité, plutôt que de travailler à la réduction d'un écart entre perception et évaluation du risque santé lié aux dioxines.

Les positionnements des trois catégories d'acteurs peuvent être schématiquement décrits comme : les associations ont exprimé leurs craintes, les représentants des collectivités ont affirmé leur sincérité et les industriels leur transparence.

Beaucoup de questions évoquées renvoient à des problèmes de confiance, de légitimité (la fiabilité des données, les questions de transparence...).

Ces interrogations, qui sont la base du positionnement de départ des participants, ne peuvent avoir de réponse qu'au travers du vécu du groupe de travail, son déroulement. La confiance ne peut se décréter, elle se construit. Seule l'expérience vécue au sein des séances de travail pourra rétablir une confiance entre les participants.

La question du projet de l'incinérateur de la CUM, mais aussi de l'incinération, reste sensible et a été largement présente dans les échanges. Les points de vue sont très différenciés voire parfois opposés sur cette question, mais la plupart des participants semblent ne pas vouloir faire l'impasse sur ce sujet.

La notion d'acceptabilité sociale du risque est une des préoccupations communes aux associations, aux collectivités territoriales et aux industriels. Ce questionnement partagé pourrait être un point de départ pour la construction d'un objet commun autour des dioxines et des risques sanitaires qui y sont rattachés.

3-Propositions

Sur les comptes-rendus des réunions

Un premier compte-rendu sera rédigé une à deux semaines après la réunion par le CESSA. Il sera transmis par courriel aux participants, qui enverront leurs commentaires au CESSA. En fonction de ces commentaires, le compte-rendu sera amendé, si nécessaire.

Le texte sera présenté pour approbation définitive au début de la réunion suivante avec la possibilité pour chacun de faire acter ses désaccords.

Sur le lieu et la date de la prochaine réunion

Il a été remarqué que du fait de la dimension régionale du SPPPI, il est important de varier les lieux de rencontre du sous-groupe de travail, mais il a aussi été exprimé le désir de trouver un point relativement central à la région.

La prochaine réunion se déroulera dans les locaux de la DIREN au Tholonet, le 21 mars à 14h30.

Sur la périodicité des réunions et l'objectif à court terme du groupe de travail

Il a été proposé de tenir 3 réunions d'ici l'été, avec pour objectif une présentation des travaux du sous-groupe de travail (un rendu d'étape) à la prochaine séance plénière du SPPPI (rentrée 2006).

La possibilité de mettre en place des groupes restreints pour avancer plus vite a été évoquée, tout comme la nécessité de travailler entre les séances. Plusieurs participants ont demandé que les adresses électroniques de chacun des participants soient diffusées à l'ensemble du groupe de travail, de sorte que ceux qui le souhaitent puissent continuer à échanger entre 2 réunions du groupe de travail.

Sur le temps de parole

Il sera fait attention à ce que tous les participants puissent s'exprimer sans pour autant minuter les interventions de chacun. Il s'agit d'assurer l'expression de l'ensemble des différents points de vue présents au sein du groupe de travail, plutôt que de chercher à égaliser le temps d'expression de chacun des participants.

Sur l'objectif du groupe de travail

Le groupe de travail s'est donné pour objectif une présentation commune de l'avancée des travaux en séance plénière du SPPPI PACA. Cette présentation pourra laisser la place à l'expression de points de vue divergents, si nécessaire. A plus long terme, le groupe de travail souhaite parvenir à une communication grand public, sur un support qui reste à définir.

Pour la séance prochaine, il a été demandé que chaque participant vienne avec une proposition de communication, un projet incluant le type de support (réunion publique, plaquette, etc.).